

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 41, pris au bureau.  
Francs 43, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Bill de réforme pour l'Irlande. — Nouveaux détails sur la défaite d'Abdel-Kader. Poursuite de Yousof. — Chronique judiciaire. — Chambre belge. Suite de la discussion de la loi communale. Traité de commerce entre le Brésil et la Belgique. — Des missionnaires. — Découvertes dans la lune. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, 1<sup>er</sup> mars. — La seconde lecture du bill sur la réforme municipale en Irlande a eu lieu hier soir à la chambre des communes, sur la proposition de M. O'Loughan. Sir Robert Peel s'est déclaré contre le principe du bill qu'il considère non comme une réforme, mais comme la translation du pouvoir des mains des protestants à celles des catholiques. Le chancelier de l'échiquier a répondu qu'il était bien juste que les catholiques gouvernent puisqu'ils composent presque à eux seuls toute la population du pays.

— Les vaisseaux de guerre *the Pearl* et *the Viper*, qui se trouvent en ce moment à Lisbonne, ont reçu l'ordre de partir en toute hâte l'un pour Cadix et l'autre pour la côte du nord de l'Espagne.

## FRANCE.

Paris, le 1<sup>er</sup> mars. — Hier soir, le *Journal ministériel* a publié une première partie des rapports du maréchal. Nous nous empressons de le répéter, en remarquant seulement la singularité d'une dépêche télégraphique de cette étendue, et de sa date qui remonte à trois jours.

Dépêche télégraphique de Toulon, du 27 février 1836, à 9 heures.

« Tlemecen, le 17 janvier 1836.

« Le maréchal Clausel à M. le ministre de la guerre.

« Deux brigades, sous les ordres du général Peregaux, sont sorties hier de Tlemecen, en suivant deux routes différentes, pour atteindre, par un mouvement convergent, les troupes d'Abdel-Kader et les Maures de Tlemecen, qui campaient dans la gorge d'une montagne à deux lieues et demie de nous, entre les sources du Sifef et de l'A-mighlra.

« Un combat s'est engagé entre nos Arabes auxiliaires et les soldats de l'émir; 50 de ses fantassins ont eu la tête coupée sur 200 qui l'accompagnaient, et qui, avec 1,200 Maures armés de Tlemecen, formaient toute sa troupe. Toutes les tentes d'Abdel-Kader, 30 mulets et un drapeau sont tombés en notre pouvoir, ainsi qu'une partie de la population en fuite de la ville. Plusieurs des principaux Maures qui avaient suivi l'émir sont venus faire leur soumission. La promptitude de nos alliés à se porter en avant n'a pas laissé à notre infanterie le temps de prendre part au combat.

« Dans cette circonstance, nous avons eu pour auxiliaires 400 cavaliers du désert d'Angard et 400 Douaïres de Sme-las; ce qui, avec le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs, formait 1,300 chevaux. Nous n'avons jamais eu ici une pareille force en cavalerie. Le chef d'escadron Yousof, que j'avais fait venir de Bone, était à la tête des cavaliers indigènes commandés par El-Mezary. Six fois, en poursuivant Abdel-Kader, il est parvenu à le couper des siens, souvent il n'a été séparé de lui que par une distance de quarante pas, et si son cheval n'avait pas été épuisé par un galop de trois heures, il se serait certainement emparé de lui. »

A la suite de cette dépêche est parvenu un rap-

port détaillé, dans lequel le maréchal Clausel rend compte au ministre de la guerre de ses opérations à Tlemecen jusqu'au 15 février.

— Un journal annonce ce matin que MM. Pelet (de la Lozère), Passy et Sanzet, ont refusé les 12,000 francs de frais d'installation accordés d'ordinaire aux nouveaux ministres. (*Constitutionnel*.)

— Un gros, grand et vigoureux guillard se présente devant la police correctionnelle en qualité de plaignant; il déclare se nommer Hercule, dit *Belcaillet*, et demander réparation des coups qu'il a reçus. À l'énoncé de cette plainte, qui semble si peu d'accord avec les proportions athlétiques d'Hercule Belcaillet, on se demande quel a pu être le champion assez hardi pour se hasarder au combat, et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit sur le banc des prévenus une jeune et jolie fille de 18 ans, aux yeux bleus, à la chevelure blonde, et qui baisse les yeux en versant quelques larmes. C'est Mlle Amanda.

*Hercule*: Ah ben! oui; ce n'est plus ça... la voilà qui pleure... mais fallait la voir quand elle me travaillait les épaules avec son parapluie, que c'était un vrai lion déchaîné... elle a une bonne poigne, mes juges, et foi de Belcaillet, je n'y voyais plus que du feu... Quant à la chose de dire pourquoi j'ignore la vérité de la chose, n'ayant pas été susceptible de lui faire la moindre insulte.

*Mlle Amanda*, à demi-voix. C'est lui qui voulait battre mon papa.

*Le papa*: Bravo! c'est la pure vérité; voilà le fait, M. le procureur; je venais de me promener avec ma fille, et j'allais monter dans un fiacre, quand voilà cet individu, que je ne connaissais ni d'œuvres ni d'Adam, qui vient me lancer une bourrade; alors Amanda a voulu parer le coup avec son parapluie, et il se trouve que l'individu a placé justement son dos sous le parapluie.

*Hercule*: Placé, placé mon dos, oui! Il est agréable le vieillard! ça m'en a fait un bleu terrible.

Les faits ne paraissent pas justifiés, le tribunal s'empresse d'acquiescer Mlle Amanda qui fait une petite révérence.

*Le papa*: Bravo!

*Hercule*: J'en rappelle.

## BELGIQUE.

Bruxelles, 3 mars, (Trois heures). — Affaires extrêmement lourdes, cours sans variations, telle a été la bourse du jour, pour les fonds espagnols, offerts à 46 5/8 achetés à 46 1/2. Après la cote, sur la quasi certitude de 3/8 de hausse à Paris, il y avait beaucoup de preneurs à 46 5/8, un grand spéculateur bien informé était acheteur. Le mauvais temps

a empêché de connaître les cotes d'Anvers et d'Amsterdam.

La majeure partie des spéculateurs était préoccupée d'un projet de société ayant pour but l'acquisition de biens nationaux en Espagne. On parle d'un plan de cette opération envoyée par une forte maison de Paris.

Londres, 1<sup>er</sup> mars (quatre heures). — Les fonds sont tous restés à peu près stationnaires; il ne circulait à la bourse aucune nouvelle importante. Consolidés 91 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 56, 5 p. c. 105 1/4; Espagnols active 45 3/4, passive 15, différée 22 3/4; portugais 5 p. c. 82 1/2, 3 p. c. 52 1/4.

— Le bruit répandu de la nomination de plusieurs nouveaux magistrats à la cour d'appel de Bruxelles n'a point de fondement. Le Roi n'a fait aucune nomination; aucune proposition n'a été faite à S. M. par le ministre de la justice. Nous devons à la vérité d'ajouter que l'honorable M. Milcamps, qu'on met au nombre des conseillers prétendument nommés, n'a pas demandé ces fonctions, et que dans plus d'une circonstance M. Milcamps les a refusées quand elles lui ont été offertes. (*Moniteur*.)

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 3 mars. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi communale.

On en est resté à l'article 58, n° 18, relatif aux dépenses d'entretien des indigens.

Plusieurs amendemens sont proposés, l'article est enfin adopté en ces termes:

« Les frais d'entretien et de traitement des aliénés indigens, et ceux d'entretien des indigens, retenus dans les dépôts de mendicité, ou reçus provisoirement, du consentement de la commune, intéressée dans les hospices ou hôpitaux des communes, où ils n'ont pas droit à des secours publics, s'il n'est pas pourvu à ces frais par les établissemens des hospices ou de bienfaisance, et ce sans préjudice des subsides à fournir par les provinces, dans le cas déterminé par la loi. »

On met en discussion une proposition additionnelle de M. A. Rodenbach, ainsi conçue:

« Des frais d'entretien et d'instruction des aveugles et sourds-muets, indigens dans des établissemens spéciaux. »

M. Dubus propose d'ajouter à cette disposition les mots:

« Sans préjudice aux subsides à fournir par la province et par l'état, quand il est reconnu que les communes n'ont pas le moyen d'y pourvoir. »

M. A. Rodenbach. Je me rallie à cette rédaction.

Cette disposition ainsi amendée est adoptée.

N° 17. Les frais d'entretien des enfans trouvés, dans la proportion déterminée par la loi. Adoptée.

N° 18. Les dépenses de la voirie communale et des chemins vicinaux, des fossés, des aqueducs et des ponts, qui sont également à la charge des communes. Adoptée.

L'article 58 est ensuite adopté dans son ensemble.

On passe au n° 19 ainsi conçu:

« Lorsqu'une des dépenses obligatoires intéresse plusieurs communes, elles y concourent toutes proportionnellement à l'intérêt qu'elles peuvent y avoir. En cas de refus ou de désaccord sur la proportion de cet intérêt et des charges à sup-

## DES DÉCOUVERTES FAITES DANS LA LUNE,

Par M. Herschel.

On sait que M. Arago égaré, il y a quelques mois, la docte académie dont il est membre, à propos de la prétendue découverte qui avait été faite dans le monde lunaire par le célèbre John Herschel, envoyé au cap de Bonne-Espérance en 1834, pour observer le passage de Mercure sur le disque du Soleil.

Les journaux américains avaient, en effet, parlé d'animaux bizarres, de montagnes d'améthyste et d'émerande, d'oiseaux et de fleurs aperçus par le célèbre astronome anglais dans le satellite de la terre, au moyen d'une nouvelle découverte télescopique. C'est à ces révélations que M. Arago faisait allusion; et ces bruits, présentés d'une manière sommaire, étaient tellement invraisemblables, qu'ils donnaient un libre cours aux doutes ironiques de l'illustre mathématicien.

Aujourd'hui la question n'est plus la même. Les rapports circonstanciés des journaux américains viennent d'être traduits, et, dans une brochure de cinquante pages, ils présentent des détails tellement bien liés, qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître que les faits extraordinaires, exposés dans cette brochure, ont toute la consistance que la vérité ou l'artifice le plus habile pourrait donner à son récit.

En effet, description minutieuse de l'instrument d'optique, et des améliorations successives qui l'ont amené progressivement au degré de puissance nécessaire pour voir à une si grande distance les objets les plus infimes, indications des noms des artistes et des manufacturiers anglais qui ont construit la machine; rapport des découvertes nouvelles avec les découvertes précédentes dans le monde lunaire, tout se trouve présenté avec tant de sérieux et de simplicité, avec un ordre d'idées et de faits si complets et si naturels; enfin tant de caractères de vraisemblance sont réunis dans cette relation, que si c'est une fable imaginée pour tromper la curiosité publique, jamais mystification ne fut ourdie avec tant d'art; jamais la

vérité et le mensonge ne furent mêlés d'une manière plus savante et plus perfide.

Nous présentons donc cette relation telle qu'on vient de la publier, non comme une réalité, mais comme une énigme qui ne peut manquer d'occuper bientôt tous les esprits, jusqu'à ce que les savans qu'elle met en cause aient bien voulu la résoudre par un jugement qui ne saurait se faire attendre.

L'auteur de cette relation commence par la description de l'instrument à l'aide duquel M. Herschel a dû faire ses découvertes. Voici quelques extraits de la description des choses aperçues dans la lune:

Il était environ neuf heures et demie de la nuit du 10 janvier 1835, la lune en était au quatrième jour de sa moindre libration: l'astronome disposa son instrument de manière à observer la partie Est de la lune. L'immense pouvoir tout entier de son télescope était mis en mouvement tandis que son microscope n'était employé qu'à moitié force. En tirant le rideau du microscope, le champ de vue parut couvert dans tout son espace par l'image très vive, très distincte d'un rocher de basalte dont la couleur était d'un brun verdâtre, et dont la dimension, d'après l'espace occupé par l'objectif, était exactement de 28 pouces. La masse observée était sans aucune fracture, mais au bout de quelques secondes, il se présenta une pile inclinée, composée de cinq ou six colonnes de figures octogonales et d'une apparence semblable à celle des roches basaltiques de Astaffa. Cette pile inclinée était couverte avec profusion d'une fleur rouge foncé précisément semblable, dit le docteur Grant, au *papaver rhœas* ou pavot rose de nos champs de blé sublunaires. Ce pavot était la première production organique qui apparut aux yeux de l'homme dans un monde étranger.

La rapidité d'ascension de la lune ou plutôt de la rotation diurnale de la terre étant presque égale à 500 mètres par seconde, aurait inmanquablement empêché l'observation de ces objets, si cette difficulté n'avait été évitée au moyen

de l'admirable mécanisme qui régit constamment, sous la direction du quart du cercle, la hauteur obligée de la lentille; mais l'opération se trouvait si exacte que les observateurs pouvaient retenir l'objet sur le champ de vue autant de temps qu'ils voulaient; ils n'eurent garde de le faire en cet instant; cette preuve de végétation lunaire avait trop excité leur curiosité, pour qu'il s'y arrêtassent. Il était prouvé que la lune avait une atmosphère semblable à la nôtre, capable d'entretenir la vie organique et très probablement la vie animale. Le rocher basaltique continuait à passer sur le champ de vue, et couvrait encore trois cordes consécutives du cercle, quand apparut une pente verdoyante d'une grande beauté; elle occupait deux cordes de plus que le rocher basaltique. Cette pente était précédée par une autre masse qui avait à peu près la même hauteur que la première. De quel étonnement ne fûmes-nous pas saisis en apercevant à sa base une forêt lunaire! « Les arbres, dit le docteur Grant, pendant la durée de dix minutes se montrèrent absolument de la même espèce, mais elle n'était semblable à aucune de celles que j'ai vues, excepté peut-être à la plus grande espèce de cyprès des cimetières d'Angleterre. Celle-ci lui ressemblait à quelque égard. Suivait une pelouse verte et unie qui, mesurée par un cercle peint de notre miroir, était de 49 pieds; 49 pieds doivent répondre à 175 de lieue de largeur. Alors apparut une autre grande forêt dont les arbres, sans aucune équivoque, étaient des sapins aussi beaux que ceux j'ai le plus admirés dans les montagnes de mon pays.

Une plage de sable d'un blanc brillant s'offrait à la vue; elle était entourée d'une ceinture de rochers sauvages ayant l'apparence de vastes châteaux de marbre vert, et séparés par des brèches profondes, pratiquées de deux à trois cents pieds dans de gigantesques blocs de craie ou de gypse; tout cela était couronné par des feuillages tremblans d'arbres inconnus dont les rameaux semblaient des plumes ou fustons, lorsqu'ils se balançaient le long de ces murailles resplendis-

porter, il y est statué par la députation provinciale, sauf recours au roi.

« Si néanmoins l'objet se rapportait à des provinces différentes, il sera statué par le roi. » — Adopté.

M. le ministre des affaires étrangères : Messieurs, le gouvernement des Pays-Bas a conclu, le 20 décembre 1828, un traité d'amitié, de navigation et de commerce avec le Brésil. La séparation des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, d'avec les provinces septentrionales, a fait naître la question de savoir si ce traité continuait à s'appliquer au nouveau royaume de la Belgique. Pour faire cesser tout doute, le gouvernement du roi a proposé à la régence du Brésil de déclarer par un acte formel que le traité du 20 décembre 1828 est applicable à la Belgique.

Cette déclaration a reçu la forme d'un traité, qui a été signé à Rio-Janeiro le 22 septembre 1831. Les satisfactions respectives ont été échangées à Bruxelles le 29 septembre 1831. Il est accompagné de deux notes, sous la date du même jour, pour mettre hors de doute le sens des renouvellemens de ce traité du 20 décembre 1828. D'après les ordres du roi, et pour satisfaire à l'article 68 de la constitution, j'ai l'honneur de proposer à la chambre, un projet de loi qui a pour objet, de faire ressortir les effets du traité du 22 décembre 1831, renouvelant le traité du 20 décembre 1828.

LEOPOLD, etc.

Vu l'art. 68 de la constitution, ainsi conçu :  
« Les traités de commerce et ceux qui pourraient gêner l'état et l'individu des Belges, n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment des chambres.

« Art. unique. Le traité signé à Rio-Janeiro, par lequel le traité d'amitié, de navigation et de commerce, conclu le 20 décembre 1828 avec l'ancien royaume des Pays-Bas, est rendu applicable à la Belgique, et sortira son plein et entier effet. »

Ce projet sera imprimé et renvoyé en sections.

L'article 60 est adopté avec un léger changement de rédaction.

M. Fallon : Avant d'aller plus loin, et de passer à la seconde section, il est nécessaire de faire remarquer que rien, dans le projet, ne parvient aux peines des condamnations prononcées à charge de la commune, ni aux moyens de pourvoir à ces dépenses.

Sur cette observation, le ministre de l'intérieur fait remarquer qu'une loi spéciale serait à faire à ce sujet. Il promet de s'en occuper.

La chambre n'est plus en nombre et se sépare sans prendre de solution.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

## LIÈGE, LE 4 MARS. DES MISSIONNAIRES.

Voici la lettre que nous avons reçue de M. le curé-doyen de Venloo. Les nouvelles informations qu'il nous a fallu prendre, à l'occasion de cette missive, nous ont mis dans la nécessité d'en retarder la publication jusqu'à ce jour :

Venlo, ce 25 février 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Votre journal contenait, dans l'un de ses derniers numéros, un article relatif à l'incendie qui a éclaté près de cette ville, le jour de la plantation de la croix, le 29 écoulé. Permettez-moi de vous dire que cet article porte l'empreinte de la plus insigne mauvaise foi, et qu'il est propre à soulever l'indignation de tous les honnêtes gens, non seulement de Venloo, mais encore des environs. On y fait planer d'odieuses soupçons sur une population entière aussi bien que sur les respectables missionnaires qui sont venus ici dernièrement annoncer la parole sainte, avec un zèle et un dévouement supérieurs à tous les éloges. Vous ne paraissez pas les connaître, messieurs les rédacteurs ; car si vous les connaissiez comme nous et tous les habitans de cette ville, vous ne parleriez pas d'eux avec le ton d'ironie que vous avez employé.

« Eh quoi ! parce qu'une poignée d'hommes ennemis de ces dignes prêtres débitent contre eux d'absurdes calomnies, auxquelles, du reste, ils ne croient pas eux-mêmes, vous prenez parti contre les missionnaires, vous affirmez qu'ils ont fanatisé la populace, et qu'ils l'ont rendue telle qu'elle croirait maintenant qu'il lui est chrétiennement permis de dépouiller et d'incendier ! »

Qui peut donc vous avoir autorisé, messieurs les rédacteurs,

santes ; à cet aspect nous restâmes muets d'admiration. Partout où nous voyions l'eau, elle paraissait aussi bleue que celle du profond Océan, et se brisait sur la grève en énormes flots argentés. L'action de très-hautes vagues était tout à fait manifeste sur les rochers de la plage, dans une étendue de plus de cent mille (33 lieues). Quelque diversifié que fut le tableau pendant ces cent milles, et même à une bien plus longue distance, nous n'aperçûmes aucune trace d'existence animale ; nous pouvions cependant embrasser à volonté cette longue étendue de terre.

Plusieurs de ces vallées sont bornées par des collines majestueuses d'une forme conique si parfaite qu'on les prendrait plutôt pour des œuvres de l'art le plus raffiné que pour celles de la nature. Elles traversèrent le canevau sans que nous eussions le temps de poursuivre leur fuite, mais bientôt après nos yeux rencontrèrent une série de tableaux dont les traits étaient tellement nouveaux, que le docteur Herschel ordonna de ralentir le mouvement, afin de les mieux voir.

En ce moment le télescope satisfait notre palpitante espérance en nous présentant des preuves certaines d'existence... A l'ombre des bois, dans la partie sud-est, nous aperçûmes de nombreux troupeaux de quadrupèdes bruns ayant toute l'apparence du bison, mais plus petits qu'aucune espèce du genre *bos* de notre histoire naturelle ; la queue de cet animal était semblable à celle de notre *bos grunniens*, mais par sa corne demi-circulaire, par la bosse qui charge ses épaules, par la longueur de son fanon et de son poil hérissé, il ressemblait beaucoup à l'espèce à laquelle je l'ai d'abord comparé. Il avait cependant un trait bien distinctif que nous reconnûmes ensuite appartenir à presque tous les quadrupèdes lunaires : c'était une bizarre visière en chair placée au-dessus des yeux, traversant le front dans toute sa largeur et aboutissant aux oreilles. Nous pûmes apercevoir très-distinctement qu'une masse de crins flottait en avant, comme une

à avancer ces insinuations, ou plutôt ces assertions, si indignes d'écrivains impartiaux ? avant de se les permettre, il faudrait être en état de prouver, ou que la propriété d'un citoyen a été incendiée pour célébrer la plantation de la croix, par affection et reconnaissance envers les pieux missionnaires, comme vous le dites ; ou du moins, que les missionnaires ont proféré une seule parole, de laquelle la population de cette ville ait pu tirer la conclusion indiquée plus haut ; ou bien enfin que l'incendie est l'œuvre d'un partisan des missionnaires. Vous n'avez fourni aucune de ces preuves, messieurs les rédacteurs, et pourtant vous affirmez !

Avec ce système, ne serait-on pas autorisé à faire une autre supposition, savoir que le feu aurait été mis à ce petit bâtiment, d'ailleurs assuré, par des ennemis des missionnaires ? Si cette supposition, faite sans preuve, vous paraît odieuse, la vôtre l'est-elle moins ?

Je crois, messieurs les rédacteurs, qu'en pareilles circonstances le témoignage de l'opinion publique n'est pas à dédaigner, qu'on la consulte donc, qu'on l'interroge cette opinion, non seulement à Venloo, mais encore dans les communes circonvoisines, et j'ose affirmer que sur mille individus, neuf cent nonante s'accorderont à ne pas attribuer le délit en question aux causes que vous paraissez admettre comme certaines dans vos deux articles.

Quant à l'ordre que M. le colonel, commandant *ad interim* de la place de Venloo, aurait donné de ne laisser passer à la porte que 25 personnes à la fois, cet ordre n'a pas existé ; il n'a pas été notifié par conséquent il n'a pu être la cause de cette sainte colère qui éclate par des incendies. Pour vous prouver bien évidemment la vérité de ce que j'affirme ici, je vous dirai, messieurs les rédacteurs, qu'au moment même où je voulais contenir un instant la foule qui suivait immédiatement la régence et le conseil de fabrique, M. le capitaine-major de place cria, du haut du rempart, à cette foule, non de vingt-cinq, mais de quelques milliers d'hommes : *avancez, avancez !* et vous comprenez aisément que cette exhortation ou cet ordre n'était pas donné par mesure de précaution, ni pour prévenir l'encombrement sous la porte par laquelle la procession devait sortir.

Je vous invite, messieurs les rédacteurs, à donner place dans vos colonnes à cette courte réponse, que vous vous ferez, sans doute, un devoir de publier, comme une réparation envers toute une population justement offensée de vos articles.

Agréer etc.

T. F. SCHRYNEN,

curé-doyen de Venloo.

Nous publions la lettre qui précède, non pas que rien nous l'y oblige, mais pour faire acte de condescendance, pour témoigner de notre facilité à accueillir les réclamations mêmes les moins fondées pourvu que le principe en soit respectable, pour montrer jusqu'où nous poussons le scrupule de l'impartialité. Mais nous voulons aussi que M. le curé-doyen de Venloo et nos lecteurs le sachent, car il nous importe qu'ils ne se méprennent point sur le motif de notre complaisante insertion. Cela dit, nous déclarons, après nouveaux renseignements, nous déclarons, maintenir les faits que nous avons rapportés, parce que nous les croyons vrais, les observations qu'ils nous ont suggérées, parce que nous les croyons justes. En un mot nous n'avons rien à rétracter, parce qu'encore une fois la lettre de M. le curé-doyen ne détruit rien de ce que nous avons avancé, n'affaiblit en rien le sentiment qu'en cette occasion nous avons exprimé.

Il est aisé de dire à un journal, qu'un article qu'il a publié sur des renseignements à ses yeux très dignes de foi, porte l'empreinte de la plus insigne mauvaise foi. Cela est aisé ; mais ce qui ne l'est pas toujours, ce qui ne l'est pas ici, ce qui cette fois est impossible, c'est de lui prouver. Il est aisé d'accuser le journal même le plus consciencieux, d'avoir soulevé l'indignation de tous les honnêtes gens, de faire planer d'odieuses soupçons sur une population entière. Mais en quoi et pourquoi ? Voilà ce qu'il faudrait dire : voilà ce qu'on ne dit pas !

Est-il donc un seul fait essentiel, parmi ceux que

sorte de voile qui avait à la partie supérieure la forme du bonnet connu par les dames sous le nom de bonnet à la Marie-Stuart. L'animal levait et baissait ce voile au moyen de ses oreilles. Le docteur Herschel pensa avec justesse que c'était un bienfait de la Providence pour protéger les yeux de l'animal contre la trop grande clarté ou les trop longues ténèbres auxquelles tous les habitans de notre côté de la lune sont périodiquement exposés.

Le second animal que nous aperçûmes serait classé en histoire naturelle, parmi les monstres. Il était d'une couleur bleuâtre (mine de plomb), et de la grosseur d'une chèvre dont il avait la tête et la barbe ; au milieu du front se trouvait une corne unique, légèrement inclinée au-dessous de la ligne horizontale. La femelle n'avait ni corne ni barbe, mais sa queue était beaucoup plus longue. Ils allaient en troupeaux et abondaient particulièrement dans les clairières en pente des bois. Pour l'élégance et la symétrie des formes, cet animal rivalisait avec la gazelle, et, comme elle, il semblait être agile et enjoué ; on le voyait courir avec une vitesse extraordinaire et gambader sur le gazon avec toutes les folies d'un jeune agneau ou d'un petit chat ; cette belle créature nous donna le plus charmant spectacle. La mimique de ses mouvemens sur notre canevau blanc vernissé était aussi fidèle et aussi animée que celle des animaux qu'on observe à quelques pas de soi sur le tympan d'une chambre obscure. Souvent quand nous essayions de poser nos doigts sur leur barbe, ils s'évanouissaient à l'instant comme pour éviter notre terrestre impertinence, mais aussitôt reparaissaient d'autres animaux que nous ne pouvions empêcher de ronger l'herbe, malgré tout ce que nous pouvions dire ou faire.

En examinant le centre de cette délicieuse vallée, nous reconnûmes une grande rivière à plusieurs branches qui renfermaient des îles charmantes où vivaient des oiseaux aquatiques de nombreuses espèces. Celle d'une sorte de pélican gris était la plus nombreuse ; ils avaient le dessus de la

nous avons rapportés, qui soit prouvé faux, mensonger, voire même inexact ? pas un. En est-il un seul qu'on ait osé seulement nier ? pas un. Vraiment il valait bien la peine de nous écrire une lettre apologetique ; et surtout c'était bien le cas de nous taxer de la plus insigne mauvaise foi.

Nous différons cependant d'opinion avec M. le curé-doyen ; et voici sur quoi. Ce n'est pas sur les faits en eux-mêmes ; c'est sur la manière de les apprécier. Mais nous ne sachions pas qu'il soit défendu de porter sur des faits constants tel platôt que tel jugement : nous ne sachions pas que quand il sera question de tels hommes et de tels sujets, il y ait un mot d'ordre auquel la presse et le public doivent obéir.

Est-il vrai que des menaces contre des chefs militaires, contre le major et le commandant de la place, soient sorties du sein de la foule ? Est-il vrai que c'est le jour même de la plantation de la croix qu'elles ont été proférées ? Est-il vrai que c'est le soir de ce même jour que le feu a éclaté à la maison de M. le colonel Brialmont ? Est-il vrai que quelques jours après un habitant de Venloo a été menacé d'incendie ? Est-il vrai que l'écrivain de la lettre incendiaire se vante d'être le même qui a mis le feu à la maison de campagne du colonel ? Est-il vrai, enfin, que l'habitant menacé, passe à tort ou à raison pour un adepte de la *franc-maçonnerie* ? Oui, tout cela est vrai ; et l'on n'a pas même hasardé l'apparence d'une dénégation.

Maintenant ce qui ne l'est pas, c'est que nous ayant dit, comme on nous l'impute, que tous ces faits, ces faits scandaleux et déplorables, soient l'œuvre des missionnaires, qu'ils aient été conseillés, publiquement et directement provoqués par eux. Nous savons très-bien que cela n'est pas et ne peut pas être. Les missionnaires ne sont pas absurdes à ce point, ni nous absurdes au point de le croire et de l'écrire. Mais autre chose est une excitation au désordre, à des actes attentatoires aux personnes et aux propriétés : autre chose une suite de prédications chaudes, de paroles vives et de véhémentes apostrophes, de sombres tableaux, d'effrayantes images : autre chose ces scènes en plein air, ces cérémonies à grand appareil, le spectacle du crucifiement offert à la multitude. Voilà ce qui agit fortement sur elle, ce qui l'impressionne au plus haut degré, et qui l'exalte d'une manière parfois, bien dangereuse, ce qui peut la *fanatiser* ! Voilà ce qui explique et peut produire des événemens de la nature de ceux qui se sont passés à Venloo, et dont s'afflige tout bon citoyen, tout véritable ami de la religion et de son pays.

Sans doute, et nous voulons le croire, les missionnaires ne calculent pas eux-mêmes la portée de leurs sermons et de leurs gestes. Leurs intentions n'ont au fond rien de répréhensibles ; elles sont pures et louables, nous l'admettons, soit ! mais sans le vouloir il arrive de dépasser l'effet, et c'est par leur effet que sous le point de vue social les actions doivent être jugées. Or personne pourra-t-il raisonnablement nier la cause occasionnelle des désordres dont Venloo a été le théâtre ? ne suffit-il pas d'en rappeler la date ? n'est-ce pas pendant la mission, que dis-je ? n'est-ce pas le jour de la plantation de la Croix (M. le curé de Venloo le dit lui-même) que la maison de M. Brialmont a été incendiée ?

M. le Doyen qui nous accuse de procéder par supposition, demande ce que nous penserions, si l'on insinuaient que le feu aurait été mis par des ennemis

tête blanc et noir, les jambes et le bec déraisonnablement longs. Nous examinâmes long-temps leurs mouvemens alors qu'ils prenaient du poisson, dans l'espoir de découvrir un poison lunaire, mais quoique nous ne fussions pas favorisés à cet égard, nous pûmes facilement deviner pourquoi ils plongeaient leurs cols si profondément au-dessous de l'eau. Près de l'extrémité en amont de l'une de ces îles, nous eûmes l'apparition éphémère d'une étrange créature amphibie d'une forme sphérique : elle roula avec une grande vélocité à travers les cailloux du rivage, et fut se perdre dans le courant rapide qui s'échappait de cette pointe de l'île. Nous fûmes obligés d'abandonner cette vallée pleine de vie sans l'explorer. Ses nuages s'amassaient évidemment dans l'atmosphère lunaire, car la nôtre était parfaitement pure ; mais cette observation était elle-même une découverte intéressante ; jusqu'à présent la plupart des astronomes ont mis en question ou nié l'existence d'une atmosphère humide autour de cette planète.

Quant aux animaux, nous ne vîmes qu'un élégant quadrupède dépourvu de poil, haut environ de trois pieds, presque semblable à un petit zèbre ; sa race vivait en petits troupeaux sur les gazons verts des collines ; nous remarquâmes cependant deux ou trois espèces d'oiseaux à longues queues, que nous primes pour des faisans, les uns bleues, les autres dorés, et sur les bords de l'île nous reconnûmes une multitude de poissons à coquille univalve. Parmi eux étaient quelques coquillages aplatis et de grande dimension, mes trois associés les reconnurent pour des *cornu amona*. J'ayoue que je fus obligé alors de convenir que ce n'étaient point les cailloux que nous avions vus sur les bords du *Mare nubium*.

Tandis que nous nous perdions en admiration devant ce tableau de quelques cents pas d'étendue, nous fûmes

des missionnaires? Nous répondrons qu'une telle insinuation, si on se la permettait, serait perfide et calomnieuse, car elle ne tendrait à rien moins qu'à faire planer sur des hommes honorables le soupçon d'une lâcheté préméditée, d'une véritable infamie.

Nous n'avons pas dit, nous, que le feu eût été mis par ordre, sur l'invitation, du consentement ni même au sa des missionnaires. Pas un mot dans nos articles n'autorise semblable interprétation. Nous nous sommes bornés à constater les faits, à les imputer à l'ardeur d'ignorans et misérables fanatiques, à les déplorer. Nous n'avons fait que ce qu'ont fait en France les journaux, le gouvernement, les chambres, qui ont vu la cause première de l'exécration attentat de Fieschi dans le fanatisme de doctrines politiques poussant au régime. Sans penser à désigner les missionnaires comme auteurs ou provocateurs des excès qui ont signalé leur présence, sans leur imputer aucune complicité, il nous était permis de noter cette malheureuse coïncidence: il nous est encore permis de remarquer que le trouble et le désordre n'accompagnent que trop souvent leurs pas: et il nous serait facile de prouver par plus d'un exemple que c'est là leur triste cortège.

On comprendra pourquoi, amis de l'ordre et de la paix publique avant tout, contraires aux causes, quelles qu'elles soient, qui peuvent les troubler et semer la discorde entre les citoyens, nous ne partageons pas l'enthousiasme de M. le doyen de Venloo pour les missions. — Nous savons que beaucoup de respectables membres du clergé, témoins de leurs fruits, ne leur portent pas plus que nous une vive sympathie.

Nous n'avons donc pas offensé la population venlooise, et par conséquent nous ne lui devons aucune réparation. Aussi n'est ce pas à ce titre que nous avons donné place dans nos colonnes à la lettre que l'on vient de lire. Nous sommes même persuadés que nous n'avons fait que rendre les sentiments de tout homme honnête et bien pensant, que nous avons été l'écho de la véritable et saine opinion publique. Quant aux faits matériels et coupables que nous avons divulgués, la justice est saisie. Laissons la suivre ses investigations avec le discernement et la fermeté qui la caractérisent; elle apprendra s'ils sont vrais ou faux, elle apprendra si nous nous sommes trompés.

Par arrêté royal du 29 février 1836, les statuts de la société anonyme dite société de St-Léonard sont approuvés, et la banque de Belgique est autorisée à y prendre un intérêt.

Le même arrêté approuve la cession faite par le sieur Regnier-Poncelet, à la nouvelle société, des deux brevets obtenus par lui: le premier, de dix années, le 13 mai 1831, pour le perfectionnement d'une faux; le second, de dix années, le 24 octobre 1834, pour l'invention de trois espèces de boîtes de roues de chariot sur routes en fer, à réservoir d'huile.

Les administrateurs de la société de St-Léonard, sont:

M. Ch. de Brouckère, directeur de la banque de Belgique, président.  
Regnier Poncelet, directeur gérant,  
Le comte Vilain XIII, père, sénateur administrateur de la banque de Belgique.  
Ch. Dubois, banquier à Liège.  
J. B. Kaufmann, directeur du trésor dans la province de Liège.

dainement saisis d'étonnement, à la vue de quatre troupeaux successifs de grands êtres ailés, tout-à-fait dissemblables de tous les oiseaux connus. Ils descendirent en planant d'un mouvement lent et égal, des hauts rochers jusque dans la plaine. Le docteur Herschel les vit le premier et s'écria avec joie: « Messieurs, voilà mes théories justifiées; j'étais bien sûr que si nous découvrons des êtres avec une forme humaine, ce serait à cette longitude, et qu'ils auraient reçu de leur créateur quelque pouvoir extraordinaire de locomotion. Donnez-moi le n° D2mc. » Cette lentille nous permit de voir à moins d'un demi-mille de distance, et nous comptâmes trois groupes de ces êtres, de neuf, douze et même quinze individus chacun. Ils prirent leur direction vers un petit bois placé à la base des précipices situés à l'Est. Il n'est pas douteux qu'ils ne fussent semblables à des êtres humains; car leurs ailes disparurent en ce moment, et leur attitude en marchant était à la fois majestueuse et hardie. Après les avoir observés quelques minutes à cette distance, nous introduisîmes la lentille H<sub>2</sub>, qui les rapprocha à 80 mètres. Jusqu'à la fin de mars nous ne pûmes obtenir un plus fort grossissement, mais à cette époque nous effectuâmes une très-grande amélioration dans les tubes à brûler le gaz (gaz-burners).

La moitié de ces êtres avaient dépassé nos canevass, mais nous eûmes une vue bien fidèle de tous les autres. Ils avaient taille moyenne, quatre pieds de haut; ils étaient couverts, excepté à la face, de longs poils touffus comme des cheveux, mais brillans et couleur de cuivre; ils avaient des ailes composées d'une membrane très-mince qui pendait derrière leur dos très-comfortablement, depuis le haut des épaules jusqu'au mollet. Leur figure d'une couleur de chair orangé était un peu mieux conformée que celle de l'orang-outang. Ils avaient une expression plus ouverte, plus intelligente, et leurs fronts étaient beaucoup plus larges. Cependant la bouche était très-prononcée quoiqu'elle fût

M. Weustenraad a fait hier une seconde lecture de son drame devant un nombreux auditoire réuni chez M. Jamme, notre bourgmestre. Nous attendrons la représentation de *Laruelle* pour donner l'analyse de cette œuvre remarquable; nous nous bornons aujourd'hui à signaler dans cette composition, des scènes de l'intérêt le plus puissant. Le second acte, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> offrent des situations très-dramatiques et habilement traitées. L'auteur met presque en entier, sous les yeux du spectateur, l'horrible catastrophe qui termina la noble vie du grand tribun liégeois. Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> actes, consacrés à l'élection du bourgmestre et à l'entrevue de Laruelle avec le prince d'Osabruck, renferment des détails historiques nécessaires à l'intelligence complète du drame. Nous ne doutons pas que cette pièce n'obtienne un brillant succès.

La lecture du drame de M. Weustenraad a été précédée de celle d'un article historique sur le même sujet par M. Polain. Cet article est intitulé: « Le banquet de Warfusée ou le meurtre de Sébastien Laruelle. »

La commission des actionnaires de la salle de spectacle et la régence, viennent d'accorder un subside à la direction, pour l'aider à subvenir aux frais que nécessitera la représentation du drame de M. Weustenraad; il s'agit de faire confectionner trois ou quatre décorations nouvelles. L'une entre autres représenterait la place du Marché, ornée de la statue de notre célèbre bourgmestre Beckman; une autre la vue du Val-Benoit.

Dans la nuit du 27 au 28 février un incendie a éclaté au hameau de Moncean, commune de la Glorie, canton de Stavelot, et a réduit en cendres une maison avec le mobilier et les provisions qu'elle contenait. Cette habitation était assurée et les dégâts sont évalués à 3000 francs.

— Le 14 février dernier, une lettre anonyme et menaçante d'incendie a été remise à la veuve Bemelmans, commune de Nuth, canton d'Oirschbek, par Cath. Welters, femme Lambert Labay de la même commune; qui l'avait trouvée près la ferme.

Le 21 du même mois, une seconde lettre a été trouvée par ladite veuve près de sa maison; on l'y somma de déposer 28 couronnes dans un endroit indiqué, sous peine de voir ses propriétés incendiées sous peu de temps. (Nouveliste.)

— M. Gillo, gérant du *Libéral*, prévient ses abonnés, dans le numéro de ce jour, que par suite de divisions d'intérêt qui se sont élevés entre les actionnaires de cette feuille, elle va cesser de paraître, et que le *Courrier Belge* est chargé de servir ses abonnés.

— On dit que des desservans des succursales de Liège viennent d'assigner la ville à l'effet d'obtenir l'indemnité de logement que le conseil a refusé de porter aux budgets de 1834, 1835 et 1836.

— La cour d'assises de Liège dans son audience du 26, a condamné à une année de prison le nommé Henri-Joseph Lessuisse de Hologne aux Pierres, comme coupable d'avoir porté un coup de baton au sieur Thyron, cabaretier à Seraing sur Meuse.

A l'audience du 29, la cour a prononcé l'acquiescement d'un jeune paysan de Montenaken accusé de vol. Après cette affaire plaidée, par M<sup>e</sup> Dognée, jeune, la session a été close.

— Nous lisons dans les journaux de Verviers que M. Martin y est attendu. Les personnes qui n'ont

un peu cachée par une épaisse barbe à la machoire inférieure et par des lèvres beaucoup plus humaines que celles de toutes les espèces de la famille des singes. En général la symétrie de leurs corps était infiniment supérieure à celles des membres de l'orang-outang. Le lieutenant Drummond disait que sans leurs longues ailes, ils paraîtraient aussi bien sur un terrain de parade que la plupart de nos anciens conscripts. Les cheveux étaient d'une couleur plus foncée que le poil du corps; ils étaient très-frisés mais moins laineux, du moins autant que nous pûmes juger; ils étaient arrangés sur les tempes, en deux demi-cercles très-singuliers. Nous ne pûmes voir les pieds de ces êtres que lorsqu'ils les levaient en marchant; cependant nous remarquâmes qu'ils étaient minces au bout et très-protubérans au talon.

A mesure que leurs groupes passèrent sur le canevas, il était évident qu'ils étaient engagés dans une conversation. Leurs gestes, particulièrement les actions variées de leurs mains et de leurs bras, paraissaient passionnés et emphatiques. Nous concluâmes de là que c'étaient des êtres intelligens, quoique peut-être pas d'un ordre aussi élevé que d'autres que nous découvriâmes le mois suivant sur le bord de la baie des *ars-en-ciel*, et qui étaient capables de produire des œuvres d'art.

La seconde fois que nous les vîmes, nous pûmes les observer bien mieux encore: c'était sur les bords d'un petit lac ou grande rivière que nous aperçûmes coulant vers la vallée du grand lac et ayant sur ces rives orientales un joli petit bois. Quelques-uns de ces êtres avaient traversé d'un bord à l'autre et y étaient étendus comme des aigles. Nous pûmes alors remarquer que leurs ailes avaient une énorme étendue et étaient semblables pour leur structure à celle de la chauve-souris; elles étaient formées d'une membrane demi-transparente qui pouvait se déployer en divisions courbes par le moyen de rayons droits liés au dos par des tégumens dorsaux. Ce qui nous étonna le plus, ce fut de voir que cette

point encore vu la ménagerie, feront donc fort bien de hâter leur visite.

— La semaine dernière ont eu lieu à l'Hotel-de-Ville, de Bruxelles les publications du mariage de deux des principaux artistes de notre théâtre, M. Sibrant et Mlle Ambroisine.

— Marie-Blanche Alziary, l'une des deux actrices qui, sous le nom de St-Val, ont illustré la scène française, vient de mourir à Dragnignan, à l'âge de 85 ans. Elle a suivi de près sa sœur aînée, décédée à Paris, après une longévité peu ordinaire. Celle-ci a laissé une fortune immobilière de 300 mille fr.

— Le manuscrit de *Guy-Mannerling*, de Walter-Scott, a été vendu 1,872 fr., et celui du *Monastère*, 1128 francs, dans une vente publique à Londres la semaine dernière.

— On vient de prendre à Londres un brevet d'invention pour un fer à cheval d'un nouveau modèle, et qu'une machine à vapeur fabrique au nombre de 3000 par heure. Ces fers se vendent quatre sous chaque. C'est le quart du prix des fers actuels. On dit qu'ils durent plus longtemps parce que l'immense action de la machine récroute le métal plus complètement que la main de l'homme.

— On donnait hier *Zampa* à notre théâtre. La belle musique d'Hérold a été fort applaudie. Aucun incident n'est venu troubler cette soirée.

C'est aujourd'hui qu'à lieu la représentation au bénéfice de M. Lapique et de Mme Morin-Lebrun, elle se compose de *la Femme du Peuple*, drame en deux actes, du *Lorignou*, vaudeville en un acte, de *Fiorella*, opéra en trois actes, et enfin de la *Lectrice*, vaudeville en deux actes.

#### COMMERCE.

Le *Journal du Commerce* d'Anvers annonçait hier que le gouvernement anglais avait déclaré que les navires belges ne peuvent plus être désormais considérés comme navires des Pays-Bas; mais qu'ils doivent être mis sur le même pied que les bâtimens avec le gouvernement desquels l'Angleterre n'a point fait de traité de commerce ou de réciprocité. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Mercure belge* à ce sujet:

« Notre correspondance particulière confirme les faits avancés par le *Journal du Commerce*, c'est en vertu d'une décision de la *Trinity house* (Direction Générale du Pilotage), que l'ancien traité de commerce cesse d'être applicable à nos navires. Si le gouvernement ne recule pas devant la nécessité d'user de représailles par l'établissement de droits réciproques sur les navires anglais fréquentant les ports de la Belgique, le prompt retrait de la mesure inattendue est certain. On ne peut croire que M. Van de Weyer, notre ambassadeur, ait quitté Londres, sans être informé d'une modification aussi importante dans nos rapports commerciaux avec une puissance amie. Il est assez surprenant alors qu'on ait laissé nos armateurs et négocians dans l'ignorance d'un fait accompli, compromettant leurs intérêts.

« M. Van de Weyer est-il venu à Bruxelles, pour soumettre au cabinet, les protestations qu'il a faites contre la rupture d'un traité tacite, exécuté pendant six ans? Ou cet envoyé diplomatique, étant à Londres, est-il tellement surchargé d'autres travaux qu'il ne puisse donner quelques soins aux intérêts matériels? Le gouvernement ne peut se dispenser d'agir pour la protection du commerce, il doit préalablement fournir des explications précises, afin d'apaiser les craintes nées d'une mesure aussi onéreuse.

membrane continuait depuis les épaules jusqu'aux jambes, liée au corps, et diminuant graduellement de largeur. Ces ailes semblaient entièrement soumises à la volonté de ces êtres, car nous les vîmes se baigner, et les étendre aussitôt dans toute leur dimension, les secouer en sortant de l'eau comme font les canards et les refermer aussitôt en une forme compacte. Les observations que nous fîmes sur les habitudes de ces créatures, qui étaient des deux sexes, nous conduisirent à des résultats si remarquables que je préfère les voir livrer au public dans l'ouvrage du docteur Herschel, ou je sais positivement qu'ils sont détaillés avec une consciencieuse vérité quelle que soit l'incrédulité avec laquelle on les lira.

Au bout de quelques instans, les trois familles étendirent leurs ailes presque simultanément et se perdirent dans les sombres confins du canevas, avant que nous pussions revenir de notre étonnement. Nous appelâmes scientifiquement ces êtres hommes chauve-souris (vespertilio homo). Ce sont sûrement des êtres innocens et heureux.

Nous nommâmes la vallée où ils vivent le colisée de rubis, à cause des magnifiques montagnes qui l'entourent. La nuit étant très-avancée, nous remîmes l'examen de *Pétavius* (n° 2<sup>e</sup>) à une autre occasion.

Nous avouons que notre incrédulité est tout à fait éveillée par cette dernière partie du merveilleux récit qu'on vient de lire: des hommes qui auraient à la fois des bras et des ailes nous paraissent presque une impossibilité d'après les lois de la création, lois qui, selon les narrateurs, régiraient la lune ainsi que notre planète puisqu'ils ont vu des castors, des gazelles, des cigognes et des moutons. Les ailes de la chauve-souris sont ses pattes; les ailes de l'oiseau sont ses bras, un appareil locomoteur partant des vertèbres serait une particularité bien difficile à comprendre. Nous invoquons à l'appui de notre observation le jugement du savant physiologiste M. Geoffroy-St-Hilaire.

**ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 3 MARS.**

**Naissances :** 2 garçons, 5 filles.  
**Décès :** 1 garçon, 3 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir :  
 Nicolas Deloneux, âgé de 62 ans, houvieur, rue de la Syrene, époux en secondes nocces de Marie Joseph Garnier —  
 Jeanne Collette, âgée de 92 ans, sans profession, rue Jonfosse. — Catherine Jeanne Delhaye, âgée de 77 ans, cafetière, rue Souverain-Pont, veuve de Jean Mathieu Le-maire. — Barbe Jeanne Collinet, âgée de 46 ans, tricoteuse, rue Vert-Bois, épouse de Lambert Joseph Toussaint.

**CIRQUE OLYMPIQUE.**

DE  
**MM GAUTHIER ET LIEBHARD.**  
 AU MANÈGE ST.-PIERRE.

Aujourd'hui vendredi, Estelle et Némorin; scène pasto-rale, par M. Liebhard et Mme. Gautier. — La danse de corde, dans cette représentation M. Goutard fera ses débuts. — La poste nationale. — Le cheval régent.  
 Le spectacle sera terminé par l'arabe et son coursier, par tous les écuyers.  
 On commencera à 6 1/2 heures.  
 Samedi, RELACHE. — Incessamment la 2me. représentation de MÂZEPPA.

**ASSOCIATION MUSICALE.**

La commission a l'honneur d'informer le public que le troisième CONCERT est fixé au mercredi 16 du courant.

**ANNONCES.**

Une DEMOISELLE de bonne famille, ayant reçu une bonne éducation, désire se PLACER comme DAME DE COMPAGNIE. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est. 274

On CHERCHE un REMPLAÇANT pour la MILICE. S'adresser au n° 1078 sur la Batte. 306

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

**Vente**

**BEAU MOBILIER DE FERME.**

Lundi, mardi et mercredi 14, 15 et 16 mars, à midi, M. Boxus sortant de la ferme de M. de Donceel à Hognoul, y fera VENDRE en hausse publique, par le notaire DUBOIS le BEAU MOBILIER servant à cette exploitation, savoir :  
 Le 1er jour, 23 bons chevaux, chariots, charrette, tombereau, charrues, herbes et généralement tous les attirails de labour.  
 Le 2e jour, 28 bêtes à cornes, 35 cochons et plusieurs bacs en pierre.  
 Le 3e jour, 80 bêtes à laine, race du pays, un beau bélier anglais; quantité de foin, fourrages, non battus, trefle et paille d'avoine en bottes; semences de trefle, de trefle d'Hollande, de navette d'été et pommes de terre.  
 A CREDIT. 347

**SIROP JOHNSON BREVETE,**

Seul remède efficace contre les maladies nerveuse ou inflammatoires du cœur, les toux, catarrhes, l'asthme et les rhumes il guérit en dissipant les douleurs de poitrine et rendant l'expectoration plus facile, il agit en régularisant l'action du sang et en poussant les glaires par les urines. Dépôt à Liège, Janné, pharmacien; Louvain, Vanhal, ph.; Namur, Lonys, ph.; Verviers, Etienne, ph.

**LE MIROIR DES DAMES,**

**JOURNAL DE MODES.**

Encouragé par le brillant succès qu'obtient la Gazette des Salons, l'administration de ce journal vient de créer une autre feuille exclusivement destinée aux modes.

Le Miroir des Dames paraît chaque semaine, avec huit pages de texte, donnant un détail très étendu sur les modes, une revue des théâtres et les variétés de la semaine. Chaque numéro du journal contient une gravure colorée de mode pour dames et très souvent des patrons de robes, de chapeaux, d'objets de nouveautés, de lingerie, avec des modèles de coiffures de bal exécutés par les meilleurs coiffeurs de Paris.

Prix de l'abonnement 25 francs par an, 12 francs 50 c. pour six mois franco pour la Belgique. On s'abonne au bureau du journal, Boulevard Saint-Denis, à Paris, et en Belgique à la LIBRAIRIE MODERNE Montagne de la Cour n° 2 à Bruxelles.

Avec  
 Une Action Originale  
 de fr. 20,

**75000 FLORINS**

Six Actions Originales  
 fr. 100.

**DE REVENU ANNUEL.**

L'administration soussignée a l'honneur de prévenir le public que le fameux Tivoli à Vienne produisant ce revenu, sera vendu irrévocablement à Vienne le 19 mars prochain. La vente de la belle propriété de M. le député Düring à Wiesbaden aura lieu à la dite ville de Wiesbaden le 29 avril prochain. Grands nombres de Primes en numéraire y sont attachées de manière que ces ventes s'élèvent à plusieurs millions. Envoi de prospectus gratis. S'adresser directement à l'Administration nérale de

**BELLE MAISON**

**A EQUIPAGE,**

**RUE DE LA RÉGENCE, A VENDRE.**

Lundi 24 mars 1836, à trois heures de relevée, Mre. PARMENTIER, notaire à Liège, procédera publiquement en son étude, place de la Comédie, à L'ADJUDICATION aux enchères :

D'une GRANDE MAISON, bâtie à neuf, sise rue de la Régence, n° 921, à Liège, ayant deux portes cochères, l'une dans ladite rue et l'autre dans celle de l'ancien Cimetière, avec cour, remise, écurie, pompe, puits, ayant de l'eau excellente.

Cette habitation offre beaucoup d'agréments et d'avantages.

L'acquéreur entrera en jouissance le 24 juin prochain et pourrait réunir à la propriété ci-dessus, une maison joignant, avec cour, n° 680, qui a son issue dans la rue de Cygne.

On peut dans l'entretemps, traiter de gré à gré.

S'adresser audit notaire PARMENTIER. 272

UNE BONNE CUISINIÈRE, munie de bons certificats CHERCHE à se PLACER. S'adresser rue derrière la Made, laine, n° 143. 194

**AVIS.**

Le commissaire de district de Liège, porte à la connaissance du public, que le jeudi 17 mars prochain, aux onze heures du matin, il sera procédé devant lui, à l'adjudication, au rabais, de la fourniture de 22 ARMOIRES pour la conservation des pièces du cadastre.

Les plan, devis et cahier des charges sont déposés dans ses bureaux, situés place St. Denis en cette ville, n° 637, où chacun peut en prendre inspection; il ne sera admis que les personnes qui auront remis la veille et sur timbre une soumission cachetée.

Le commissaire du district de Liège, DEMONCEAU.

**COURS COMPLET**

DE

**PAYSAGE,**  
**PAR THENOT.**

Ouvrage grand-4°, expliqué par les principes de la Perspective; quinze livraisons formées chacune de quatre planches avec texte explicatif. Prix, 1 fr. 75 c. la livraison.

Tout l'ouvrage sera terminé le 20 novembre de cette année. On souscrit chez l'auteur, Place des Victoires, 6, à Paris, et au bureau de ce journal.

**PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti-scorbutique.**

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

— Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Île n° 32.

**BOURSES.**

PARIS, LE 2 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour
Cinq pour cent, comptant...	109 65	109 90
» fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 65	80 75
» fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	99 80	99 85
» fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 % J 1er nov. comp.	46 00	46 30
» fin cour.	00 00	00 00
» Dte. diff. sans int. compt.	17 78	17 78
» Dte. pass. sans int. compt.	15 00	15 18
» Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
» Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	34 00
» fin cour.	00 00	00 00
» Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
» Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 12	103 58
» fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	104 00	103 34
» fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	114 00	114 00

**AMSTERDAM, LE 2 MARS.**

Deette active.	55 3/4	Rente française.	100 00
» différée.	1 5/32	Métalliques.	100 1/4
Billet de chance.	24 3/4	Russie, H. et C.	104 3/4
Syndic. d'amort.	96 3/8	Esp. rente perp.	00 00
» 3 1/2.	80 3/16	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	132 0/0	Bresiliens.	87 3/4

**LONDRES, LE 1er MARS.**

3e 10, consolidés.	92 0/0	Escompte.	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/2	Différées.	23 1/2
Holl. Dette active.	56 0/0	Passives.	45 1/2
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	111 0/0
Portugais, 5 p. c.	82 5/8	Bresil. Emp. 1821.	88 0/0
Id. 3 p. c.	52 1/4	Mexicains, 5 p. c.	36 0/0
Espagne. Cortés.	45 7/8	Colomb.	00 0/0

**ANVERS, LE 3 MARS.**

**CHANGES.**

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	78 1/2 P.		
Rotterdam.	78 1/2 P.		
Paris p' fr. 100	fl. pair	P fl. 5 1/8 pert.	P 4 1/2 perte
Londres p' Estr.	fl. 12 10	P fl. 12 02 1/2	
Ham. p' 40 HB.	35 3/16	P 35 0/0	P 34 7/8 P
Bruxelles.	114 1/2 P.		
Gand.	114 1/2 P.		

**FONDS PUBLICS.**

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			» fl. 500		148 0/0 P
ANVERS.			BRÉSIL.	5	
Dette activ. 5	104 3/4	A	E. à L. 1824		87
» différ.	43 1/4		ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	104 5/8	et A	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		46 1/4 à 45 7/8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		» à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0	P dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 1/8	Cert. Falc.	5	93 1/2
Lots fl. 100.		263	A ÉTAT-ROM.		
» fl. 250.		428	A levée 1832.	5	102 1/2
» fl. 500.		682	P à An. 1834.	5	99 1/2
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		121 0/0			

**BRUXELLES, LE 3 MARS.**

Emp. R., fin cour	104 1/2	Lost. r. av. cour.	98 0/0	
» pr. à 1 mois	000 0/0	D » inserip.	98 0/0	
Dette active.	53 3/4	A Métalliques.	103	
Empr. de 1832.	99 1/2	Naples.	93 7/8	
Act. Société Gén.	790	Rome.	102 1/4	
So. de Com. de cy	130 1/4	et A	Bresil. Rotsch.	86 5/8
Ban. de Belgique	114	P	Emp. Ard. 1835.	46 5/8
So. du c. de S.-O	107 1/2		Emp. Guebh.	000 0/0
S. Hauts-Four.	119 1/2	et A	P. à Am.	00 0/0
Wasme-Hornu.	98 0/0	P	Fin cour.	00 0/0
Banq. fonc.	98 3/4	et P	D. différée.	48 0/0
S. du Cha. Flenu.	110 3/4	A	Id. 1835.	00 0/0
Sclessin.	104	A	Cortés à Paris.	00 0/0
Société nationale.	118 1/2	et A	» à Londres.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0		Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Flenu.	100	P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	105 1/2		Amsterdam.	0/0 P.
Sars-Longchamps	102 0/0	A	Londres ct.	0 0/0
Fourn. des Venues	102 0/0	P	» 2 mois.	0 0/0
Dette active. Hol.	55 0/0	A	Paris.	00 0/0
Synd. d'amort.	00	I		

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**  
 200 balles café Batavia blanche, à 35 1/2 cte  
 consomm.  
 50 balles café Saint Domingue, à 33 1/2 cte  
 consomm.  
 Envir. 5,000 paq. canelle de Chine par London, prix in-  
 connu.  
 100 caisses sucre Havane blond, à fl. 23 1/2 cte  
 national.  
 20,000 kilo sucre raffiné en Lomps ord., à fl. 22 1/2  
 entrep.

**VIENNE, LE 23 FÉVRIER.**

Métalliques, 103 0/0. — Actions de la banque, 1366 1/2.

**MARCHÉ.**

Liège, le 3 mars. — Froment, l'hectolitre, 12 82.  
 Seigle, 9 40.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

**LÉOPOLD DEUTZ ET COMP.,**

à Mayencé sur le Rhin. 68